

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

République Française
Département de Seine
Maritime
Canton de Criquetot
l'ésneval
Commune de Hermeville

L'an deux mil vingt deux , MARDI 22 février à 19h00

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire de Hermeville

étaient présents : Mme Nadia COIGNET, 1ère Adjointe, Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Benjamin CAMAILLE, , Mr QUAVALIER Jérôme, , Mme VASSET CHRISTELLE, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline, Mr LOTHON Max,

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre voix pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Mr VASSET Jean Paul absent

Catherine HERRENSCHMIDT a été nommée secrétaire de séance.

Date convocation :

14 février 2022

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET COMPTE DE GESTION

Après sortie de Mr le Maire, Mr Daniel LEMESLE, le doyen de séance , MAX LOTHON , donne lecture du compte administratif 2021 .

Le compte administratif, dressé par Mr Daniel LEMESLE, Maire, est approuvé à l'unanimité.

Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

Soit en FONCTIONNEMENT :

- recettes : 232 942.75 - dépenses : 227 615.05 euros soit 5 327.70 euros

et report 2020 : 127 514.40 euros **soit un excédent global de 132 842.10 euros**

il sera ajouter l'excédent de fonctionnement du CCAS qui a été dissous en 2021 soit 2083.71 euros soit **134 925.81 EUROS**

Soit en INVESTISSEMENT :

recettes : 80 143 .08 euros - dépenses : 118 696.91 euros soit - 38 553.83 euros

et report 2020 : 3 661.64 euros **Soit un déficit global de 34 892.19 euros**

Soit un solde global de 100 033.62 euros

(97 949.91 euros+2083.71 euros ccas)

SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES

Le Conseil municipal décide de reconduire les subventions communales

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taxes communales

TRAVAUX MAIRIE : MURET MAIRIE, CLOTURE GARDERIE, SALLE CONSEIL, ENSEIGNE MAIRIE, BANCS EXTERIEURS ET DEFRIBILLATEURS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refaire le muret devant la mairie, d'installer une clôture près de l'ancienne garderie, et une autour du sapin, d'aménager la salle du conseil, de remettre une enseigne "MAIRIE", d'installer des bancs extérieurs, commander deux défibrillateurs à la mairie et à la salle polyvalente pour un montant total de 21 093.36 euros et 26 312.03 euros TTC

- délègue Mr le Maire pour une demande de subvention au titre **du fond de concours, pour** la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

ECLAIRAGE INTERIEUR LED ECONOMIE ENERGIE SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un éclairage intérieur LED à la salle polyvalente, choisi le devis de l'entreprise SEG FRANCOIS pour un montant

HT de 9 299.94 euros et de 11 159.93 euros

- délègue Mr le Maire pour une demande de subvention au titre **du Département et fond de concours**, pour la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

INSTALLATION BASSIN RESERVE INCENDIE RUE DU HAVRE

le conseil municipal décide d'installer :

- une réserve incendie, 19 rue du havre, choisit le devis de l'entreprise Ste Bordelaise de Travaux de Bordeaux Saint Clair pour un montant de 6 989.00 euros HT et 8 386.80 euros TTC,

- délègue Mr le Maire pour solliciter une demande de subvention auprès du **Fond de Concours** et Département, pour la signature du devis, et le suivi des travaux et inscrit en investissement ces travaux au budget communal

MISE EN PLACE DE DEUX POTEAUX INCENDIE CHEMIN TESSIER ET ROUTE DU VILLAGE

le conseil municipal décide :-

- la mise en place de deux poteaux incendie chemin tessier et route du village pour un montant de 7 565 euros HT et 9 078 euros TTC à l'entreprise Sté bordelaise de Bordeaux St CLair

- délègue Mr le Maire pour solliciter une demande de subvention auprès du **Département et fond de concours** pour la signature du devis, et le suivi des travaux et inscrit en investissement ces travaux au budget communal

AMENAGEMENT ARRET DE BUS ROUTE DU VILLAGE FACE MAIRIE ET TROTTOIR PMR

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'aménagement d'un arrêt de bus, et un trottoir PMR route du village , afin de sécuriser le site pour la circulation très complexe aux heures de pointe, choisi le devis de la Ste Bordelaise de Travaux pour un montant de 9 110.40 euros et 10 932.48 euros TTC,

délègue Mr le Maire pour

- signer une convention auprès du Département
- solliciter une demande de subvention auprès du Département

REMISE EN ETAT SIGNALISATION ROUTE DEPARTEMENTALE RD 125

Le conseil municipal décide de refaire la signalisation sur la route Départementale 125, appartenant au Département, à partir du rond point et allant vers Turretot, inscrit ces travaux en investissement, délègue Mr le Maire pour la signature d'une convention avec le Département, et la signature du devis de l'entreprise ATS pour un montant de 4 190.30 euros et 5 028.36 euros TTC

PROJET M4407 BORNES LUMINEUSES DEVANT MAIRIE Suite à la proposition d'installer 3 bornes lumineuses devant la mairie, par le SDE, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner ces travaux, délègue Mr le Maire pour en informer le SDE

QUESTIONS DIVERSES

- le comptage des véhicules dans le village effectué en décembre est le même qu'en 2016, soit 4200 véhicules par jour avec une vitesse cohérente avec la route
- la course est reportée en 2023
- l'isolation extérieure de la garderie serait à envisager
- remerciements pour les paniers repas et de Mr et Mme JACQUELINE pour leur départ du comité des fêtes
- le site internet de la commune va être redirigé vers celui de la CU à compter fin avril
- les cyprès du cimetière seront retirés cet automne et des charmilles seront plantés